

REPUBLIQUE DU SENEGAL Un Peuple-Un But-Une Foi Département de Kédougou Commune de Kédougou



Délibération: N°009-C25-KDG/M:

Portant adoption du compte administratif 2024

Kédougou, le 13/06/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la constitution

Vu la Loi 2013-10 du 28/12/2013 portant code général des collectivités locales Vu le Décret 60-074 du 17 Février 1960 portant création de la commune de Kédougou Vu le décret N°72-636 du 29 mai 1972 relatif aux attributions des Chefs de circonscriptions

Vu le décret n° 2023-2161 du 06 novembre 2023 portant régime financier des collectivités territoriales

Vu le PV N° KDG –C22-001 du 09 février 2022 portant installation et élection du bureau du conseil municipal de Kédougou

Vu la Convocation KDG-C25-005-CM/M du conseil municipal du 13 juin 2025.

Le Conseil municipal en sa séance du 13/06/2025

administratives et de Chefs de villages, modifié

<u>DELIBERE</u>

ARTICLE PREMIER: Le Compte administratif de la Mairie de Kédougou pour l'exercice 2024 est adopté en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit:

Compte NOMENCLA TURE	D'après le budget	autorisations spéciales 0 221675007 0 283037813	D'après les virements de crédits	75169100 7 64818781 3 13998788 20	Recouvrem ent effectués au 31/12/2023 523849915 283037813	Reste à recouvrer 227841092 365150000 592991092
Total recettes de fonctionnement	530016000		0 0 0			
Total recettes d'investissement	365150000					
Total general des recettes	895166000					



REPUBLIQUE DU SENEGAL Un Peuple-Un But-Une Fol

Département de Kédougou

Commune de Kédougou



Total dépenses de fonctionnem ent	530016000	221675007	0	75169100 7	357245414	394445593
Total dépenses d'investisse ment	365150000	283037813	0	64818781	122072347	526115466
EXCEDENT		Control of the contro	327529967	327529967		

Article 2: La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

COMMUNE DE KÉDOUGOU

Fait à Kédougou, le 13 juin 2025.

AMPLIATIONS:

- Préfet
- ARD
- Trésor
- Archives /chrono

Le Conseil municipal et par le Maire

Le Maire

Ousmano SVIII